

Octobre 2002

F



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITE DES PECHEES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST

Seizième Session

Tenerife, Espagne, 22-24 Octobre 2002

**REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS LES COMMUNAUTES DE
PECHE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST A TRAVERS L'APPROCHE
DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES (AMED)**

1. Introduction

1.1. Contexte

1. Comme la plupart des communautés de pêche en Afrique, les communautés de pêche des pays du COPACE sont classées parmi les populations les plus pauvres et les plus vulnérables à la pauvreté. C'est pour contribuer à la réduction de la pauvreté de ces communautés que le Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP) a été mis en place en novembre 1999.

2. Financé par le Département du Développement International du Royaume-Uni (DFID) et exécuté par la FAO, le PMEDP couvre 25 pays de l'Afrique de l'Ouest dont 20 côtiers. Son but est de réduire la pauvreté au sein des communautés de pêche grâce à l'amélioration de leurs moyens d'existence par l'utilisation durable des ressources à travers le renforcement du capital humain et social, ainsi que par le développement de politiques publiques et d'un environnement institutionnel plus favorables.

3. En novembre 2001, le PMEDP a organisé un atelier international sur la "Pêche Artisanale, Pauvreté, et Code de Conduite pour une Pêche Responsable" auquel avaient pris part des chercheurs et experts internationaux, des représentants des 25 pays associés au PMEDP provenant des acteurs, de la société civile, de l'administration des pêches et des ministères en charge des stratégies de réduction de la pauvreté. Cette rencontre a permis aux participants de mieux comprendre la pauvreté et d'appréhender sa réduction dans le secteur des pêches dans le contexte de l'Approche des moyens d'existence durables (AMED) et du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR). Elle a noté que la pauvreté est une notion complexe et multidimensionnelle qui nécessite une analyse et un diagnostic préalables avant de s'y attaquer et souligné que dans la pêche, la pauvreté est liée à des facteurs à la fois internes et externes au secteur. Par conséquent, un des plus grands défis auquel font face les acteurs du secteur de la pêche en Afrique de l'Ouest est d'établir des liens et des réseaux fonctionnels pour faciliter une collaboration étroite entre les différentes parties prenantes.

4. Le PMEDP vise à atteindre 7 résultats, à savoir :

- i. Amélioration des plans et politiques nationaux des pêches à travers l'intégration des principes du CCPR et la prise en compte des besoins des communautés de pêche dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté
- ii. Amélioration de la capacité des communautés et celle de leurs partenaires à participer dans la planification et l'aménagement des pêcheries
- iii. Systèmes de co-gestion fondés sur la communauté établis et fonctionnels

-
- iv. Renforcement et/ou protection des écosystèmes et des ressources qu'ils entretiennent
 - v. Augmentation des avantages économiques et sociaux découlant du sous-secteur artisanal
 - vi. Politiques, institutions et processus informés par la diffusion de l'expérience et des connaissances du projet
 - vii. Etablissement d'un réseau institutionnel efficace pour la mise en œuvre du Programme.

5. La présente contribution donne une brève description de l'AMED notamment ses objectifs, ses principes et son cadre d'analyse. Afin d'illustrer les actions du PMEDP dans la lutte contre la pauvreté au sein des communautés de pêche côtières, des exemples d'intervention sont présentés ainsi que certaines leçons que l'on peut en tirer.

1.2. Approche des Moyens d'Existence Durables (AMED)

6. Selon la définition largement acceptée, les moyens d'existence englobent les capacités, les atouts (y compris les ressources matérielles et sociales) et les activités nécessaires pour vivre. Les moyens d'existence sont durables lorsqu'ils peuvent supporter et surmonter les contraintes et les chocs, et maintenir ou renforcer leurs capacités et leurs atouts, tant dans le temps présent que pour l'avenir, sans pour autant fragiliser la base des ressources naturelles.

7. L'Approche des moyens d'existence durable est une manière de penser aux objectifs, à la portée et aux priorités en matière de développement. Son but général est l'éradication de la pauvreté perçue tant en terme de pauvreté actuelle que de vulnérabilité à la pauvreté. Ses objectifs visent :

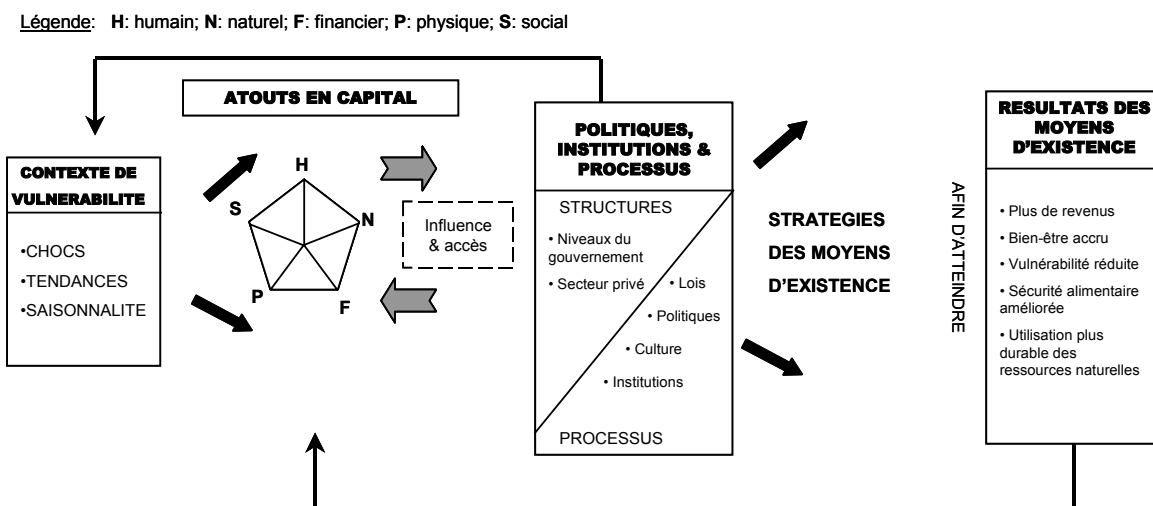
- un accès plus sûr aux ressources naturelles et une meilleure gestion de ces ressources
- un accès amélioré à une éducation de bonne qualité, à l'information, aux technologies à la formation de haute qualité, meilleure alimentation et à une bonne santé
- un environnement social favorisant la cohésion et l'intégration
- un meilleur accès aux infrastructures de base et de soutien
- un accès plus sûr aux ressources financières
- un environnement institutionnel qui appuie plusieurs stratégies de moyens d'existence et assurent la promotion de l'accès équitable pour tous aux marchés compétitifs.

8. L'AMED est basé sur un certain nombre de principes essentiels. C'est une **approche centrée sur les populations**, plutôt que sur les ressources. L'usage des ressources naturelles n'étant qu'un des éléments des moyens d'existence des communautés. **L'AMED s'appuie sur leurs forces**, intègre leurs stratégies des moyens d'existence et vise la réalisation de bénéfices durables que ces communautés elle-mêmes considèrent comme importants.

9. L'approche est **réceptive et participative**. Les populations pauvres et vulnérables doivent elles-même être les acteurs clés dans le processus de développement. C'est une **approche opérationnelle à plusieurs niveaux**. Elle se pratique dans les communautés et les groupements de pêche, aux niveaux des institutions locales et centrales, sur les plans régional et global. Elle fait le lien entre les différents niveaux (local, départemental et national) et les différents secteurs. Elle est **mise en œuvre en partenariat** avec le secteur privé, les ONG et le gouvernement. L'AMED vise aussi la **durabilité**. Ce n'est que quand les liaisons micro-macro sont pleinement opérationnelles que les quatre éléments de la durabilité (environnementale, institutionnelle, sociale, économique) peuvent être obtenus. Etant **dynamique et flexible**, l'AMED reconnaît la nature dynamique des moyens d'existence des populations pauvres et vulnérables; elle est souple et s'adapte aux changements.

10. Un autre principe important de l'AMED est son caractère holistique qui lui confère la latitude d'identifier les désirs et les besoins les plus importants des populations, indépendamment du secteur, du lieu ou du niveau où ils se font sentir. L'AMED reconnaît aussi qu'il y a une grande diversité des acteurs dont les besoins, les aspirations et les capacités sont différents. Ceci ne veut pas dire qu'un diagnostic holistique des conditions d'existence des populations doit toujours conduire à des solutions holistiques. Au contraire, grâce à l'AMED, une bonne compréhension de l'environnement de ces communautés permettra de mieux cibler de façon participative les points d'entrée prioritaires pour une intervention.

11. Le cadre analytique des moyens d'existence durables (figure 1) est un outil pratique pour faire comprendre et assimiler l'approche en favorisant l'analyse des moyens réels d'existence des populations qui dépendent de la pêche artisanale. Il est également utile comme outil de planification. Le cadre comprend cinq composantes : (i) le contexte de vulnérabilité du monde dans lequel opèrent les communautés de pêche ; (ii) leurs atouts en capital (social, humain, naturel, physique et financier) ; (iii) les politiques, institutions et processus qui influent sur leur vie ; (iv) les stratégies adoptées par ces communautés, et (v) les résultats qu'ils obtiennent ou auxquels ils aspirent. Le cadre analytique fournit une liste de contrôle des sujets importants et montre comment ceux-ci sont liés les uns aux autres. Il attire l'attention sur les différentes influences et processus majeurs et souligne les multiples interactions entre les divers facteurs qui affectent les moyens d'existence. Il amène ses utilisateurs à penser de façon holistique plutôt que sur une base sectorielle. Liant explicitement les niveaux micro et macro, il propose que l'analyse des politiques et des institutions soit conduite à tous les niveaux, du niveau local au niveau national.

(a) *Encadré 1. Cadre analytique des Moyens d'Existence Durables*

12. La définition des moyens d'existence, les objectifs et les principes de l'approche, ainsi que le cadre analytique ont été largement utilisés lors des études et diagnostics participatifs conduits dans le cadre du PMEDP par les Unités de Coordination Nationales (UCN) avec les communautés de pêche et les institutions, en vue de l'identification de projets communautaires ou d'autres interventions du Programme. Ces interventions du PMEDP sont illustrées par quelques exemples.

2. Exemples d'activités en faveur de la lutte contre la pauvreté entreprises par le PMEDP

2.1 Etudes pilotes de l'impact des politiques, institutions et processus (PIP) sur les moyens d'existence des communautés de pêche artisanale

13. Ces études dont l'objectif principal était d'identifier les points forts des PIP à partir desquels il est possible d'améliorer les moyens d'existence des communautés de pêche ont été conduites en 2001 au Sénégal et au Ghana. La méthodologie utilisée et les résultats obtenus ont été ensuite communiqués aux autres pays associés au Programme dans le cadre de trois ateliers sous-régionaux organisés à Dakar, Banjul et Libreville.

14. Il est apparu que plusieurs facteurs externes au secteur de la pêche ont des impacts importants sur les moyens d'existence des communautés de pêche. En effet, celles-ci sont vulnérables à des facteurs tels que la saisonnalité des captures

ou des récoltes, et ceux liés à l'exploitation des ressources naturelles. D'autres contraintes comme les calamités naturelles (sécheresses, tempêtes, etc.) sont moins prédictibles et souvent plus catastrophiques quant à leurs impacts sur les moyens d'existence. Des facteurs externes liés aux activités humaines (agriculture, tourisme, aménagement côtier, etc.) peuvent être, elles aussi, préjudiciables. Les politiques déterminées au niveau central ont des conséquences majeures sur les communautés rurales (comme par exemple les décisions affectant le coût des intrants, le taux de change des monnaies nationales).

15. Dans le cas de l'étude des PIP au Ghana, l'attention a été focalisée sur les politiques et les institutions des Ministères en charge de l'Alimentation et de l'Agriculture, des Autorités Locales, ainsi que du Développement Rural. La compréhension des différents mécanismes et acteurs impliqués dans l'élaboration et l'exécution des différentes politiques permettra de mieux aborder les besoins des communautés de pêche. L'étude a aussi mis en évidence l'absence d'information et de communication entre les niveaux micro, meso et macro: un point d'entrée important pour que les communautés puissent faire valoir leur point de vue et soient informées des politiques mises en œuvre. L'étude a ainsi montré, comme au Sénégal, comment différentes politiques et institutions, qui ne relèvent pas directement du secteur de la pêche, ont un impact sur la vie des communautés de pêche.

16. Les enseignements tirés de ces études ont permis de préparer à l'intention des UCN un guide méthodologique sur l'analyse des PIP en référence à l'AMED. Ces études ont aussi permis la formation des experts nationaux dans le domaine de l'analyse institutionnelle. Certains de ces experts ont été utilisés comme personnes ressources dans d'autres pays. Ce qui a permis de promouvoir la coopération régionale et une meilleure diffusion des résultats obtenus dans le cadre du Programme.

17. Il est donc apparu essentiel de développer une vision holistique pour appuyer efficacement les communautés dans leurs efforts d'amélioration durable des moyens d'existence. Dans ce contexte, l'AMED s'avère un outil puissant et d'utilisation relativement aisée au niveau local. Elle fait, en effet, le lien entre le contexte de vulnérabilité, les atouts en capital, les politiques, institutions et processus, les stratégies suivies et les résultats obtenus et attendus. Une fois le ou les points d'entrée choisis par la communauté, le PMEDP peut appuyer celle-ci en finançant des petits projets. Il est toutefois essentiel que ces projets s'inscrivent dans un contexte d'amélioration des politiques et des institutions à tous les niveaux afin de permettre au pays de tirer les leçons de ces interventions à la base et de répliquer les interventions positives. Certains exemples de ces interventions sont donnés ci-après.

2.2. Evaluation de l'impact des sennes de plage sur les moyens d'existence des communautés de pêche

18. La pêche à la senne de plage est une activité fort pratiquée par les pêcheurs côtiers du Bénin, du Togo et du Ghana. Elle influe donc sur les conditions de vie de ces populations tant du point de vue culturel, social, qu'économique. A la demande de ces trois pays, le PMEDP a financé une étude pour faire le point des connaissances disponibles sur cette activité et proposer des mécanismes appropriés pour sa réglementation. L'étude a permis dans chaque pays de collecter les données de base sur la pêche artisanale et de procéder à une analyse des moyens d'existence des communautés de pêche pratiquant la pêche à la senne de plage.

19. Cette étude a confirmé et souligné l'important rôle que joue cette pratique dans la réalisation des moyens d'existence des communautés. Elle reconnaissait aussi les dégâts occasionnés à la ressource par l'exploitation intensive de la fraction juvénile des stocks en raison de l'emploi de filets à petites mailles. Cette pratique hypothèque donc le renouvellement de certains stocks et par voie de conséquence, la durabilité du capital naturel et des activités liées à la senne de plage. L'une des voies qui semble s'ouvrir aux acteurs de cette filière serait la mise en place de mécanismes de cogestion en faveur de l'instauration des pratiques responsables telles que l'augmentation du maillage, la réduction de l'effort de pêche et le développement d'activités alternatives.

20. Pour y arriver, l'étude a recommandé de conduire pendant 18 mois, avec la participation active des communautés bénéficiaires, un suivi biologique et socio-économique de la pêche à la senne de plage. Ce suivi est basé sur les points d'entrée identifiés lors de l'analyse des moyens d'existence réalisée dans les trois pays. Il est attendu que ces investigations fourniront des informations pertinentes pour l'élaboration d'un plan d'aménagement à base communautaire réglementant l'utilisation de la senne de plage dans les trois pays. Par ailleurs, les communautés de pêche dépendant de la senne de plage souhaitent diversifier leurs moyens d'existence par la pratique d'activités alternatives tant au sein du secteur des pêches (pêche au filet maillant de fond et ostréiculture au Bénin, pêche à la ligne au Togo) que dans d'autres secteurs (extraction d'huile de coprah au Bénin, élevage de volaille au Ghana).

21. Quatre communautés ont été identifiées par les UCN des pays concernés dont deux au Ghana, une au Togo et une au Bénin. Le suivi s'appuie sur des projets communautaires axés d'une part sur le changement de maillage et d'autre part sur le développement d'activités alternatives. Les résultats qui seront obtenus au niveau communautaire serviront à informer les institutions au niveau local et national en vue d'une amélioration des politiques dans ce domaine. Au Ghana, par exemple, les institutions locales d'aménagement des pêches connues sous le sigle CBFMC (Community Based Fisheries Management Committee) sont fortement impliquées dans l'exécution des projets communautaires. Les CBFMC travaillent en partenariat avec des ONG locales pour la capitalisation des résultats qui seront obtenus. A la faveur de l'adoption d'un Code des pêches qui reconnaît l'existence des CBFMC, le

développement des activités en matière d'Information, Education et Communication (IEC) appuyées par le PMEDP facilitera les liens micro-macro dans le but d'influencer les politiques au niveau national. Cette activité est conduite en collaboration avec plusieurs partenaires : Institute of Local Government Studies et la composante « résolution des conflits » du Programme DFID-FAO d'appui aux moyens d'existence durables (Livelihoods Support Project - LSP).

2.3. Appui aux pêcheurs artisans dans le suivi, le contrôle et la surveillance de la zone réservée à la pêche artisanale maritime en Guinée

22. Le PMEDP a approuvé un projet communautaire proposé par l'UCN de Guinée pour aider les pêcheurs artisans à participer à la surveillance et à la protection de la zone légalement réservée à la pêche artisanale maritime. Le projet a visé les communautés de trois débarcadères sur le littoral guinéen : Koukoudé et Bongolon à Boffa au nord et Matakang à Forécariah au sud.

23. Dans chacun de ces débarcadères, des pêcheurs évoluant dans différentes embarcations ont été recrutés par les responsables des Comités de développement du débarcadère (CDD). Pour être recrutés, ces pêcheurs devaient savoir lire et écrire en français, la langue officielle du pays, et avoir une bonne expérience dans les activités maritimes. Ils ont été formés pour assumer les fonctions qui leur étaient confiées par le projet et ont acquis de nouvelles connaissances techniques dans le cadre de la surveillance maritime. Chaque CDD concerné a été doté de matériel de communication et de sauvetage en mer uniquement destiné aux personnes recrutées à cet effet. Les CDD, l'Union Nationale des Pêcheurs Artisans de Guinée (UNPAG), l'UCN et le Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches (CNSP) collaborent dans l'exécution et le suivi de ce projet communautaire.

24. Les activités du projet ont eu un effet dissuasif positif. En effet, les pêcheurs ont noté une baisse des incursions des navires de pêche industrielle dans la zone réservée à la pêche artisanale, réduisant par conséquent les conflits entre cette dernière et la pêche industrielle. L'utilité de la participation des pêcheurs artisans à la surveillance côtière est maintenant reconnue par le CNSP qui est l'autorité nationale chargée des activités de suivi, contrôle et surveillance.

25. L'UCN de Guinée compte organiser dans les mois à venir, un forum national au cours duquel les enseignements tirés de cette expérience seront présentés et discutés, en présence des parties prenantes, de bailleurs de fonds, de partenaires au développement et de représentants d'autres pays de la région intéressés par cette approche. De plus, les résultats du projet ont permis une meilleure visibilité du secteur et sa plus grande prise en compte dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté.

2.4. Renforcement des capacités techniques et organisationnelles de la communauté du port de pêche de Cotonou

26. Le PMEDP appuie à travers l'UCN la communauté de pêche du port de Cotonou avec un projet communautaire pour l'organisation et la gestion d'une association professionnelle. Afin de l'aider dans l'exécution du projet, la communauté a sélectionné parmi plusieurs postulants l'ONG Oxfam-Québec comme prestataire de service. Le projet a mis en place des structures de base composées de 9 sous-groupes d'acteurs regroupés selon l'activité professionnelle exercée. Ces sous-groupes ont été dotés de documents statutaires adoptés en assemblée générale. Les membres des sous-groupes de base et deux structures faïtières locales (UNAPEMAB sous-zone « port débarcadère » et "Groupement Edjatcho") ont bénéficié de formation en rédaction des statuts et règlement intérieur, et en outils de gestion des organisations.

27. D'après les membres du comité de gestion, cette formation a permis un renforcement des capacités techniques et organisationnelles des membres de la communauté. Les deux structures faïtières ont pu actualiser leurs statuts et règlement intérieur. Des changements positifs induits par le projet ont été constatés par les membres du comité de gestion avec le regroupement de certains acteurs négligés au départ, l'engouement pour la participation à la vie associative, la prise de conscience des droits et devoirs des membres d'une structure de base. Sur l'initiative du comité de gestion du projet, les structures de base mises en place ont consolidé leur cohésion grâce à l'initiation d'activités génératrices de revenus. Ainsi, un projet de récupération de biomasse au port débarcadère de Cotonou vient d'être formulé avec le sous-groupe des "Ecailleuses", en partenariat avec le Projet Gestion des Déchets Solides ménagers appuyé par Oxfam-Québec (PGDSM-Oxfam-Québec).

28. Le Comité de gestion s'est engagé à appuyer l'UCN pour assurer une large diffusion des acquis du projet. C'est ainsi qu'en août 2002, à travers l'UCN du Bénin, les communautés du port de pêche de Cotonou ont reçu une visite des représentants de certaines communautés de pêche du Congo et de la République Démocratique du Congo.

2.5. Appui à la mise en place d'une structure d'auto-promotion de la communauté de pêche de la plage base Agip de Pointe-Noire, Congo

29. Cet appui est fourni sous la forme d'un projet à la communauté de pêche de la plage base Agip de Pointe-Noire. Le projet est issu du plan d'action communautaire (PAC) élaboré et adopté lors de l'atelier de renforcement des capacités des membres des UCN du Gabon et du Congo organisé en avril 2001 à Pointe-Noire. Le diagnostic participatif mené dans la zone a révélé l'inexistence d'organisations professionnelles ce qui affaiblissait progressivement les capacités techniques et organisationnelles de la communauté.

30. L'objectif essentiel de ce projet est d'organiser de façon durable la population de la plage base Agip en s'appuyant sur la mise en place, l'animation et l'encadrement d'une structure d'auto-promotion de cette communauté qui vit exclusivement des activités de pêche. Les bénéficiaires directs sont les pêcheurs, les femmes transformatrices de poisson et leurs familles (environ 3.000 personnes). Les autres membres de la communauté et l'ensemble des populations de la région de Kouilou en bénéficieront également dans la mesure où les conditions seront réunies pour une amélioration des activités de pêche.

31. La mise en œuvre du projet est basée sur des activités de sensibilisation/organisation des acteurs de la pêche en groupements socio-professionnels, leur formation dans les domaines de la planification, de la gestion, de la participation aux prises de décision et du suivi. Ces activités sont menées avec l'appui d'une ONG locale. Grâce aux différentes formations reçues, les principaux membres des groupements professionnels sont en train de bâtir les compétences nécessaires pour assurer la durabilité du projet dont la réussite constituerait un point d'entrée pertinent pour des actions génératrices de bénéfices durables pour la communauté.

32. Il est intéressant de noter que la communauté de pêche d'Agip base est composée en plus des pêcheurs locaux congolais, d'un grand nombre de pêcheurs d'origine béninoise. Leur impact sur la pêche est très important et leur intégration dans la structure d'auto-promotion devrait permettre l'acceptation et le respect des décisions prises par les deux communautés. Le comité de gestion du projet est constitué des membres des communautés béninoise et congolaise et les associations socioprofessionnelles qui se créent se regrouperont dans une structure faïtière. Six associations ont tenu leur assemblée constitutive dont 4 sont congolaises et 2 béninoises. Le renforcement de la structure faïtière en matière de développement organisationnel sera entre autre orienté vers la cohabitation des communautés congolaise et béninoise. A terme cette structure pourrait jouer un rôle important au sein du Conseil consultatif des Pêches, un organe consultatif créé par l'Etat pour favoriser la participation des acteurs de la filière dans la prise de décision.

33. Le projet est géré et suivi par un comité comprenant des membres élus de la communauté dont deux femmes, un représentant de la direction régionale de la pêche, un représentant de l'ONG et un membre de l'UCN. Un lien s'est fait avec le projet du port de pêche de Cotonou à travers des visites d'échanges pour permettre aux Congolais de bénéficier des expériences de la structure faïtière du Bénin en matière de développement organisationnel.

2.6 Gestion de la réserve naturelle de Conkouati, Congo

34. Situé dans la région du Kouilou au sud du Congo, à environ 200 km de Pointe-Noire, la réserve de Conkouati présente une grande diversité de milieux

constituant chacun une grande richesse écologique. En effet, cette région qui s'étend de la côte atlantique aux monts Mayombe renferme de vastes savanes, des forêts denses, des terres fermes et des zones marécageuses y compris les écosystèmes aquatiques de tout genre (mer, rivières, estuaires, lacs). Les populations des villages riverains vivant essentiellement de la pêche et de la chasse, demeurent dans un état de pauvreté soutenue malgré les divers projets de développement dont la région a bénéficié. Le manque d'analyse approfondie de la situation qui aurait pu conduire à la mise en place de stratégies de moyens d'existence durables peut expliquer l'échec de ces projets qui visaient surtout la réduction de la pression sur les ressources naturelles.

35. La réalisation d'un tel objectif impose des contraintes aux populations en matière d'accès aux ressources naturelles et aura donc un impact sur leurs moyens d'existence. Il existe néanmoins un environnement juridique et réglementaire qui comprend un plan d'aménagement du parc national de Coundkouati, un Comité de gestion des ressources naturelles de la réserve de Conkouati (COGEREN), une Charte portant sur la cogestion des ressources naturelles de Conkouati et la loi 2-200 du 1^{er} février 2000 portant organisation de la pêche maritime en République du Congo.

36. Appuyée par le PMEDP, une étude des moyens d'existence des communautés riveraines du parc a été conduite en 2002. Cette étude a analysé les politiques des pêches et forestières et d'autres instruments y relatifs, en mettant un accent particulier sur la réserve de Conkouati. Elle a permis à l'UCN de conduire un diagnostic participatif des moyens d'existence en utilisant les outils de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP). Ceci a abouti à l'identification d'un projet communautaire articulé autour de deux axes. L'un pour la diversification des moyens d'existence des communautés de pêche du Parc national de Conkouati. L'autre pour le renforcement des capacités des associations et groupements de pêche existants, en vue de leur participation effective à la cogestion de la Réserve de Conkouati en général et particulièrement des tortues marines et des lamantins.

37. Ce travail a aussi permis d'associer les bénéficiaires à l'identification d'indicateurs pertinents de l'évolution de leurs moyens d'existence. Ces indicateurs portent sur le renforcement des atouts en capital, la réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des différentes politiques et institutions. Le projet qui a été approuvé en septembre 2002 prévoit un partenariat entre le COGEREN et une ONG locale pour le suivi des activités.

2.7. Contribution de la Recherche aux Moyens d'existence durables dans les communautés de pêche artisanale

2.7.1. Contexte

38. L'expérience vécue dans les pays d'Afrique de l'Ouest montre que les liens entre les communautés de pêche artisanale, les institutions de recherche et les

décideurs du secteur de la pêche sont faibles. De plus en plus, cette faiblesse est reconnue et déplorée. En effet, pendant longtemps, les programmes de recherche n'ont couvert que le suivi de la ressource et les aspects technologiques, reléguant au second rang les considérations relatives aux communautés de pêche artisanale elles-mêmes.

39. Dans ce contexte le PMEDP a accepté de réaliser une étude sur la contribution passée de la recherche halieutique dans le processus décisionnel en matière de gestion des ressources et de lutte contre la pauvreté au sein des communautés de pêche artisanale. Cette étude a été conduite par des équipes de recherche pluridisciplinaires et multi-sectorielles issues des ministères chargés des pêches et des stratégies de réduction de la pauvreté, des services d'appui et de vulgarisation, des organisations professionnelles, des organisations non gouvernementales et des institutions de recherche de six pays, à savoir le Cameroun, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Nigeria et le Sénégal¹.

40. L'étude avait pour objectifs :

- d'évaluer les activités des institutions de recherche halieutique au cours des dernières années afin de dégager la contribution de la recherche au processus décisionnel en matière de gestion des pêches et d'amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche ;
- de préciser le degré d'implication des bénéficiaires dans l'identification des besoins en matière de recherche ; et
- de définir dans quelle mesure les stratégies de lutte contre la pauvreté actuellement mise en oeuvre prennent en compte le secteur de la pêche en général, et celui de la recherche halieutique en particulier.

41. La méthodologie utilisée a fait appel à la collecte de données, à des discussions de groupes, à des diagnostics participatifs utilisant l'AMED et le Code de Conduite pour une Pêche Responsable (CCPR). L'étude a été structurée de façon à faire ressortir les groupes cibles ainsi que les fournisseurs de services en matière de recherche appliquée à la pêche artisanale. L'étude a ainsi permis d'identifier des perspectives pour renforcer la contribution de la recherche dans l'ajustement des politiques, institutions et processus (PIP) de sorte à ce qu'ils soient plus proches des aspirations des communautés. Quelques enseignements tirés par les participants à l'étude sont donnés ci-après.

¹ Les Instituts concernés sont : IRAD/Limbe-Cameroun, CNSHB-Guinée, IPR-Mali, CNROP-Mauritanie, NIOMR-Nigeria; NIFFR-Nigeria; CRODT-Sénégal

2.7.2 Enseignements Tirés

42. Il existe un manque général de mécanismes permettant aux communautés de valoriser les résultats issus de la recherche – situation souvent liée aux insuffisances au niveau des institutions de vulgarisation.

43. On a noté l'incohérence de certaines politiques gouvernementales, ayant des effets négatifs sur les moyens d'existence des communautés. On peut citer en exemple les politiques soutenant le principe de développement de la pêche artisanale, mais assurant dans la pratique la promotion de la pêche industrielle.

44. Les organisations professionnelles de pêche demeurent particulièrement faibles, comparé à celles des autres secteurs comme l'agriculture ou l'élevage.

45. Malgré ces insuffisances, il y a une évolution positive dans la façon de voir les choses et les approches au sein des institutions de recherche en charge de la pêche au cours de ces dix dernières années. En rapport avec les PIP par exemple, on constate une évolution des institutions pour la promotion de systèmes de recherche orientés vers le développement et la promotion de règles locales de gestion des ressources avec une forte implication des communautés. Il existe aussi quelques exemples de partenariats directs entre la recherche et les communautés de pêche et cela est le plus souvent observé dans les contextes où les organisations professionnelles de pêche disposent de bonnes capacités.

46. Il apparaît clairement que la recherche halieutique peut contribuer à l'amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche artisanale et cela, à travers le développement de technologies et de connaissances, le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des communautés, de même que la fourniture de conseils nécessaires à la prise de décision tant au niveau des acteurs que de la profession tout entière. Incontestablement, c'est au niveau des PIP que la recherche halieutique a été d'une grande contribution. En effet, c'est sur la base de ses travaux et études que les politiques ont pu, dans certains cas, prendre des décisions sous forme de lois, de décrets concernant la réglementation de l'exploitation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques (exemple du Sénégal).

47. En dépit de cette contribution, force est de constater que la recherche halieutique n'a pas bénéficié de toute l'attention méritée dans la plupart des pays. Les priorités nées des politiques d'ajustement structurel ont contraint certains Etats à la reléguer au second plan. Au mieux, ces Etats conditionnent son financement à l'aide extérieure avec un degré de priorité faible. En outre, les institutions de recherche halieutique ont mis beaucoup de temps pour entreprendre les adaptations nécessaires dans le but de promouvoir une recherche orientée vers le développement et pilotée par la demande, c'est-à-dire tenant compte des aspirations et des besoins des communautés.

48. Cette situation a été aggravée par les faibles capacités des organisations professionnelles de pêche qui sont généralement limitées dans l'expression de leurs aspirations et la formulation de leurs besoins, ce qui les marginalise davantage. De plus, il a été révélé que les institutions, et non seulement les institutions de recherche, ont agi en ordre dispersé sans directives claires et précises concernant des programmes prioritaires à exécuter.

2.7.3. Possibilités de développement et recommandations de l'étude

49. Pour amorcer le repositionnement de la recherche et réorienter ses activités vers des programmes prioritaires répondant aux besoins des communautés de pêche artisanale, l'étude a recommandé l'utilisation des principes de l'AMED et fait ressortir une série d'actions à mener. L'action prioritaire est la diffusion des résultats de l'étude à travers des ateliers sous-régionaux regroupant des représentants de pays n'ayant pas participé à l'étude. Le but de tels ateliers est d'analyser les implications d'une telle étude en terme d'actions à entreprendre en vue d'améliorer la contribution de la recherche aux moyens d'existence des communautés de pêche. Ces ateliers régionaux pourraient être réalisés à travers de partenariats avec d'autres réseaux sous-régionaux ou internationaux. L'étape suivante vise la promotion des actions pilotes de partenariat Recherche–Communautés pour le développement participatif de technologies, l'échange d'informations et de procédures en se basant sur les besoins exprimés par les acteurs pendant l'étude.

50. Par ailleurs, il est nécessaire d'apporter un appui au renforcement des capacités des institutions de recherche en matières d'approches participatives, d'analyse des impacts des recherches halieutiques et de communication pour une meilleure valorisation des résultats de la recherche halieutique. Enfin, il y a lieu de définir une orientation de la recherche halieutique axée vers le développement et pilotée par la demande, de même qu'il est nécessaire de rechercher des mécanismes de financement durables.

51. Les résultats de l'étude constituent des bases intéressantes pour une planification stratégique d'interventions visant la pêche artisanale et plus particulièrement la contribution que pourrait apporter la recherche pour l'amélioration durable des moyens d'existence des communautés. Outre le partage des conclusions de l'étude avec les pays n'y ayant pas pris part, il appartient au PMEDP en collaboration avec les pays qui le désirent, d'examiner les possibilités de mise en œuvre de certaines actions prioritaires identifiées.

52. C'est dans ce contexte que l'atelier a recommandé aux représentants des six pays ayant participé à l'étude d'élaborer une brève note de synthèse sur les implications de l'étude à l'attention des décideurs. Cette note, dont une version préliminaire a été élaborée par chaque représentant de pays lors de l'atelier de validation, devrait servir de base pour l'identification d'actions prioritaires. Ces dernières concernent principalement le renforcement des capacités des organisations professionnelles des communautés de pêcheurs, l'encouragement du

partenariat Recherche/utilisateurs et la mise en place de mécanismes de financement durables de la Recherche.

Conclusion

53. Le PMEDP vise à réduire la pauvreté dans les communautés de pêche artisanales de l'Afrique de l'Ouest en générant une amélioration des moyens d'existence de ces communautés. Cet objectif sera atteint essentiellement grâce au développement du capital social et humain au sein des communautés dépendant de la pêche, à la gestion participative des ressources naturelles par ces communautés et au développement d'un environnement approprié en matière institutionnelle et de politique des pêches.

54. Depuis la mise en oeuvre du Programme beaucoup a été fait avec les UCN en matière de sensibilisation, de renforcement des capacités, d'établissement de liens entre administrations des pêches et d'autres institutions ayant un impact sur les moyens d'existence des communautés de pêche artisanale. Sur le terrain le Programme a financé 39 projets communautaires dans 19 pays, tous opérationnels en octobre 2002.

55. Néanmoins, il est généralement admis que la réduction durable de la pauvreté et l'amélioration des moyens d'existence ne peuvent pas être réalisées dans les 25 pays uniquement grâce à des activités au niveau local. Lors de l'élaboration du PMEDP et pour lui assurer un impact durable, il a été envisagé d'identifier des thématiques stratégiques qui ont un impact régional et qui peuvent être abordées à travers des partenariats entre différents pays.

56. Ces thématiques stratégiques font l'objet des Projets Pilotes. Un premier Projet pilote approuvé en juillet 2002 par le Comité Directeur du Programme porte sur l'« Amélioration de l'environnement politique et institutionnel pour le développement de systèmes de cogestion en pêche continentale au Burkina Faso, Mali, Côte d'Ivoire et Ghana ». Il débutera ses activités avant la fin de l'année 2002. Deux autres thèmes ont été sélectionnés par les UCN du Programme qui ont également sélectionné les pays participants. Il s'agit du Projet Pilote sur les « Questions liées aux aspects après-captures dans le secteur de la pêche » auquel participeront le Cameroun, la Gambie, le Sénégal et le Tchad. Le troisième Projet Pilote portera sur l'« Aménagement participatif des pêches, y compris le Suivi, Contrôle et Surveillance, en zone côtière » pour lequel les UCN ont retenu le Congo, le Gabon, la Guinée et la Mauritanie. La formulation de ces deux Projets Pilotes devrait se faire dans les derniers mois de 2002 et les activités commencer début 2003.

57. Un outil complémentaire à l'AMED est utilisé par le PMEDP dans le cadre des Projets Pilotes. Il s'agit de l'analyse de la pauvreté réalisée durant la phase de planification afin de :

- essayer d'identifier les bénéficiaires cible du projet pilote ;
- constituer une base d'informations sur les moyens d'existence des bénéficiaires du projet;
- identifier les indicateurs potentiels permettant de suivre les impacts du projet sur les moyens d'existence des bénéficiaires;
- contribuer à la formulation détaillée du projet pilote envisagé.

Elle repose sur les éléments suivants:

- capitaliser sur la base du savoir existant au sein des institutions et des populations;
- obtenir des informations de façon participative de ceux qui seront finalement les bénéficiaires cible de toute action envisagée.

Un des objectifs est également de faire en sorte qu'un maximum de personnes soient consultées au tout début du projet, en tirant les leçons des expériences passées (positives et négatives), et en veillant à ce que les actions ne soient pas imposées mais construites conjointement avec l'implication de toutes les parties prenantes intervenant dans le processus de diagnostic.

58. Enfin, un autre élément important pour le PMEDP concerne les Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP), une approche encouragée par la Banque mondiale et le FMI depuis la fin 1999, qui concerne la plupart des pays pauvres. Cette démarche constitue un processus de planification participative, comportant plusieurs étapes, et devant permettre à terme aux pays pauvres et très endettés d'accéder à des facilités de crédit plus favorables et des programmes de réduction de la dette (initiative PPTE).

59. Une étape essentielle de ce processus concerne la formulation de DSRP. Aujourd'hui, la plupart des pays partenaires du Programme en sont au stade de la formulation des DSRP intérimaires, qui doivent contenir les grandes lignes du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et préciser le chemin à suivre jusqu'à la formulation du DSRP final. Mais force est de constater que, là encore, la pêche artisanale est pour l'instant très faiblement prise en compte, voire absente, de la démarche DSRP dans la plupart des pays partenaires du PMEDP.

60. C'est dans ce contexte que le Programme cherche à identifier des points d'entrée en vue d'une meilleure prise en compte de la pêche artisanale dans les politiques nationales de lutte contre la pauvreté. Un premier travail de compilation a été effectué portant sur un nombre significatif de documents nationaux de lutte contre la pauvreté (17 au total) et les réponses des UCN à un questionnaire sur la prise en compte de la pêche dans les DSRP. Au courant du dernier trimestre 2002, une Consultation sera organisée avec certains pays de la région afin de rapprocher l'administration des pêches et le ministère en charge du DSRP pour une meilleure

prise en compte des pêches artisanales dans les politiques de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest.